

Bassins, le 4 août 2010

Préavis n° 10/10

Préavis relatif à une demande de crédit extra budgétaire de 350'000 CHF pour la construction de l'école Jean de la Fontaine II

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Au mois de juin 2010, la Municipalité a pris connaissance des dernières estimations du coût de la construction du bâtiment scolaire Jean de la Fontaine II.

Il avait été accordé un crédit de 1'640'000 CHF pour la construction de l'école. Il s'avère aujourd'hui que les prix estimés ne seront pas tenus.

La situation prévisible est la suivante (état au 8.7.2010) :

CFC	Désignation PO/contrat/Entr.	Devis original	Devis révisé	Paiement 30.6.10	Ecart
1	Travaux préparatoires	30'100.00	42'400.00	42'400.00	0.41
2	Bâtiment	1'462'300.00	1'681'645.00	1'312'905.40	0.15
3	Equipements d'exploitation	1'750.00	2'065.00	0.00	0.18
4	Aménagements extérieurs	56'000.00	122'000.00	0.00	1.18
5	Frais secondaires et comptes d'attente	17'850.00	25'500.00	3'851.55	0.43
9	Ameublement et décoration	70'000.00	101'000.00	0.00	0.44
	Total de l'ouvrage	1'638'000.00	1'974'610.00	1'359'156.95	0.21

Origine de ce dépassement de l'enveloppe financière

1^{er} point

Le devis original date de fin 2008. Il faut donc admettre une majoration de 3.5% des coûts de la construction.

2^{ème} point

Les soumissions ont été envoyées aux différentes entreprises qui avaient travaillé sur le premier bâtiment. Malheureusement au moment de l'adjudication, ces grandes entreprises se sont désistées justifiant un carnet de commande plein ou la taille critique du chantier par rapport à l'éloignement de leurs lieux de bases. Nous nous sommes retrouvés avec des entreprises de plus petites dimensions avec des coûts différents des estimations initiales.

3^{ème} point

Il fallait respecter les délais de construction. Ce qui a pénalisé la Municipalité dans la négociation des prix et contrats.

4^{ème} point

Lors des travaux préparatoires, le chantier a arrêté une semaine. Un surcoût de 8'000 CHF a été constaté. La raison de ce retard était dû à la présence de nids d'hirondelles et de plaintes auprès de la SVPA.

Montant du dépassement

Un montant de 350'000 CHF est demandé pour financer le solde des factures.

Désignation	Devis original	Devis révisé	Paiement	Ecart
PO/contrat/Entr.				
Total de l'ouvrage	1'638'000.00	1'974'610.00		0.21

Crédit accordé	1'640'000.00	334'610.00
----------------	--------------	-------------------

Mode de financement

Le financement de ce montant sera effectué au moyen d'un emprunt complémentaire de 350'000 CHF.

La charge financière sera de : (sur la base du 1^{er} emprunt)

Type		Taux
Intérêts	9'201.77	2.75
Amortissement	11'142.51	3.33

Total	20'344.29
-------	-----------

Cette somme sera portée en plus dans le budget 2011 sous la rubrique enseignement primaire comme charge.

Décision politique de l'AISE le 8 juillet 2010

La Direction des Ecoles de Begnins a réquisitionné toutes les salles à disposition sur Bassins dès la rentrée 2010-2011.

Le Comité de Direction de l'AISE a avalisé cette demande. La justification de cette décision se base sur le fait que les frais de transport et le maintien de la salle d'activité textile à Burtigny pose plus de problèmes et de frais que de tout rassembler à Bassins.

Dès la rentrée 2010 et en phase avec Harmos, les 5 classes de Jean de la Fontaine I seront utilisées. La salle du 1^{er} étage sera affectée aux activités textiles et activités pluridisciplinaires.

Les 3 classes de Jean de la Fontaine II sont utilisées par les élèves. Il y aura 141 élèves sur le site de Bassins plus des élèves de Le Vaud ou Marchissy qui viendront en fonction des horaires spécifiques effectuer des activités textiles ou pluridisciplinaires.

La convention stipule 8 classes à Bassins et en réalité la direction de l'école en utilise 9 plus des locaux à usage multiple.

Le Comité de Direction a accordé, à la commune de Bassins, une participation financière de 10'000 CHF de bâtiment plus 10'000 CHF de frais d'entretien pour l'année scolaire en attendant que la modification de convention soit effective (d'ici la fin de l'année).

Projection mode de financement budget 2010 et 2011

Ces décisions politiques de l'AISE se traduisent pour l'année scolaire 2010-2011 à une entrée financière de 20'000 CHF à porter en compte sous la rubrique participation scolaire.

Dans le budget 2011, il faudra tenir compte de la modification de convention scolaire avec 9 classes à 500'000 CHF soit 4'500'000 CHF dont la moitié des intérêts et amortissements sont à la charge du groupement scolaires.

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir accorder à la municipalité un crédit extra budgétaire de CHF 350'000 pour permettre d'effectuer le financement du dépassement budgétaire des travaux de l'école Jean de la Fontaine II.



Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au Conseil Communal de Bassins

Vu le préavis municipal no 10/10 du 4 août 2010 ;
Où les conclusions du rapport de la commission des finances ;

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

d'accorder à la municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 350'000 pour le financement du dépassement budgétaire des travaux de l'école Jean de la Fontaine II

d'autoriser la municipalité à emprunter auprès d'un organe reconnu le montant de CHF 350'000 aux conditions les plus favorables et de signer tout document relatif à cet emprunt.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

D. Lohri

la Secrétaire :

M. Noirot

